



## PERMISSION DE VOIRIE

Manifestations : N° 2018- 143

Le Maire de la Ville de SAINT-ASTIER

***Nature de l'autorisation : occupation du domaine public***

*Saint-Astier*

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale  
VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions  
VU l'ordonnance N° 59.115 du 7 janvier 1959  
VU le décret modifié N° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements à la conservation et à la surveillance des voies communales  
VU la présentation de la nouvelle saison culturelle au Centre Culturel La Fabrique rue Amiral Courbet le SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018  
Considérant la nécessité afin d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité l'accueil du public lors de cette manifestation, de régler le stationnement et la circulation des véhicules

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En raison de la présentation de la nouvelle saison culturelle au centre culturel la Fabrique, rue Amiral Courbet, le **SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 à partir de 20h30** ; la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits à partir de 19h00 jusqu'à minuit dans la portion de rue Amiral Courbet à partir du bâtiment du centre culturel (liaison douce) jusqu'à son intersection avec la rue Jules Ferry.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue pendant la durée nécessaire et déposée immédiatement après la fin de la manifestation par les soins des services municipaux.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé de la sécurité
- Monsieur l'adjoint chargé de la culture
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Monsieur le Directeur du Centre Culturel

Fait à Saint-Astier, le 17 septembre 2018

P/ Madame le Maire

L'Adjoint délégué

B. LEGER.

